Observation PARMENTIER S.

Objet : avis défavorable à l'installation d'usines d'enrobé en milieu urbain et péri urbain

Monsieur le prefet,

A vous à qui nous nous en remettons, à qui nous demandons une attention très particulière en ces temps ou nous ne comprenons que trop bien que notre terre sur laquelle nous sommes simples locataires a besoin de respirer pour continuer à vivre une vie non écourtée, tout comme nous, habitants jeunes et moins jeunes.

Notre cause me semble noble , se protéger et protéger nos enfants (future génération qui doit être sensibilisée) , nous prémunir des causes à effets , des effets cocktails de polluants Protéger les éléments naturels qui sont encore de ce monde , protéger l'agriculture quand elle est responsable Il y a tellement d'éléments à protéger après avoir consommer nos terres à mauvais essien depuis des temps !

J'ai 33 ans et jamais je ne pensais aspirer à une telle combativité, à une telle ouverture d'esprit, de conscience un jour concernant les enjeux des usines polluantes en milieu urbain et péri urbain.

Mais voila, je remonte le fils des ans et repense à des instants paisibles petite à me promener chez ma grand-mère sur la commune de Bouguenais, rien ne pouvait gâcher cet instant de bonheur, simple mais si rare de nos jours.*

Une odeur acre, les yeux qui brulent et me font pleurés, la george qui brule ... je rentre en courant et on m'explique qu'une entreprise de poids cohabite avec nous !!! (entreprise d'enrobé à chaud)

Je ne comprends pas , puis je restreint mes sorties en fonction de leurs heures de productions .

Aujourd'hui, cela fait plus de 40 ans que nous, riverains de ce genre d'usine cohabitons maladivement avec ce type d'industrie polluante (quitter un lieu de famille ou revendre en conscience qu'une autre famille va subir et mettre en danger ses enfants, ma conscience se bouscule)

A quel besoin répond cette implantation quand on sait que celles existantes sur le territoire ne fonctionnent qu'à 50% ?

Monsieur, le principe de précaution est de mise, l'homme n'a aucun pouvoir et n'est au dessus de rien mais vous monsieur, vous avez l'opportunité de nous

rendre un cadre de vie vivable, d'éviter de faire vivre un enfer à de nombreuses famille, de protéger la population et nos enfants.

Il y a 50 ans en arrière , nous ne savions pas ce qui ressortais de ces cheminées ... aujourd'hui nous le savons (des produits toxiques classés cancérigènes pour certains par l'ARS) alors s'il vous plait , hormis votre fonction qui est de protéger la population , entendez ces appels et préserver nous de ce genre d'industries près de nos maisons .

Comptant sur votre écoute, je vous remercie.

problème de cohérence avec les enjeux du projet de territoire 2017-2030 de la communauté de communes -> https://www.cc-nozay.fr/projet-de-territoire-2017-2030/

pilier 1 : un socle naturel, identitaire et préservé

enjeu n°1, protéger et valoriser les ressources et milieux naturels garant de la qualité de l'environnement et du cadre de vie.

enjeu n°2, promouvoir et valoriser le patrimoine et l'activité agricole en lien avec les ressources et milieux naturels.

pilier 3: des réseaux essentiels à la qualité de vie

enjeu n°6, stimuler et renforcer la dynamique économique et donc le développement des activités et des emplois.

- -L'artificialisation des terres :diminution du nombre de terres nourricières, imperméabilisation des sols...
- -Risque de pollutions (air, sol eau) ; rejet dans l'atmosphère de produits toxiques (Monoxyde de carbone, oxyde de souffre, composés organiques volatiles, HAP, métaux lourds...)
- -Risque d'intoxication des citoyens et animaux consommateurs des produits agricoles des fermes attenantes (intoxication aux HAP, Composés organiques volatile, métaux lourds...)
- -Risque sanitaire pour les riverains du projet; travailleurs et habitants, qui sont parfois aussi les deux... (maladies auto-immunes, maladies reprotoxiques, cancers...)
- -Risque d'"effet cocktail" (voir l'émission de Julie Pietry sur interception) cancers pédiatriques Sainte-Pazanne et Saint Rogatien.

https://www.franceinter.fr/emissions/interception/interception-06-decembre-2020

- -Risque de perte de label AB et donc d'activité pour certains producteurs attenants: Qui prendra en charge les conséquences des pollutions éventuelles?
- -Risque de pollutions olfactives, sonores (pétition en cours sur la zone de l'Hérette à Héric contre le bruit du concassage) et lumineuses. impact sur la faune et la flore
- -Risque d'accidents technologiques (incendies, explosion... le risque 0 n'existe pas!) présence sur site de 2 citernes de propane de 30m3
- -Risque de difficulté de transmission des fermes
- -saturation du réseau routier

Sophie Parmentier